

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 30 AVRIL 2010  
COMPTE-RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET ; Suzanne RICHARD ; Jean-Yves FARJON ; Madeleine VEILLAS ; Bernard MEIER ; Marie-France COUDOUR ; Patrick MOUSSÉ, Daniel CHALOT ; Nicolas OSSEDAT ; Cyril EPINAT ; Jean-Yves MOISSONNIER ; Gérard REBOULET ; Sabine FIVET ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Emmanuelle BARLERIN ; Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

**RD 53 : demande de rétrocession du chemin rural (en vert ci-dessous)**

Le Conseil Général a écrit récemment à la commune suite à la demande de Madame Félicia Bernou de Rochetaillée qui souhaite régulariser une situation datant des années 80.

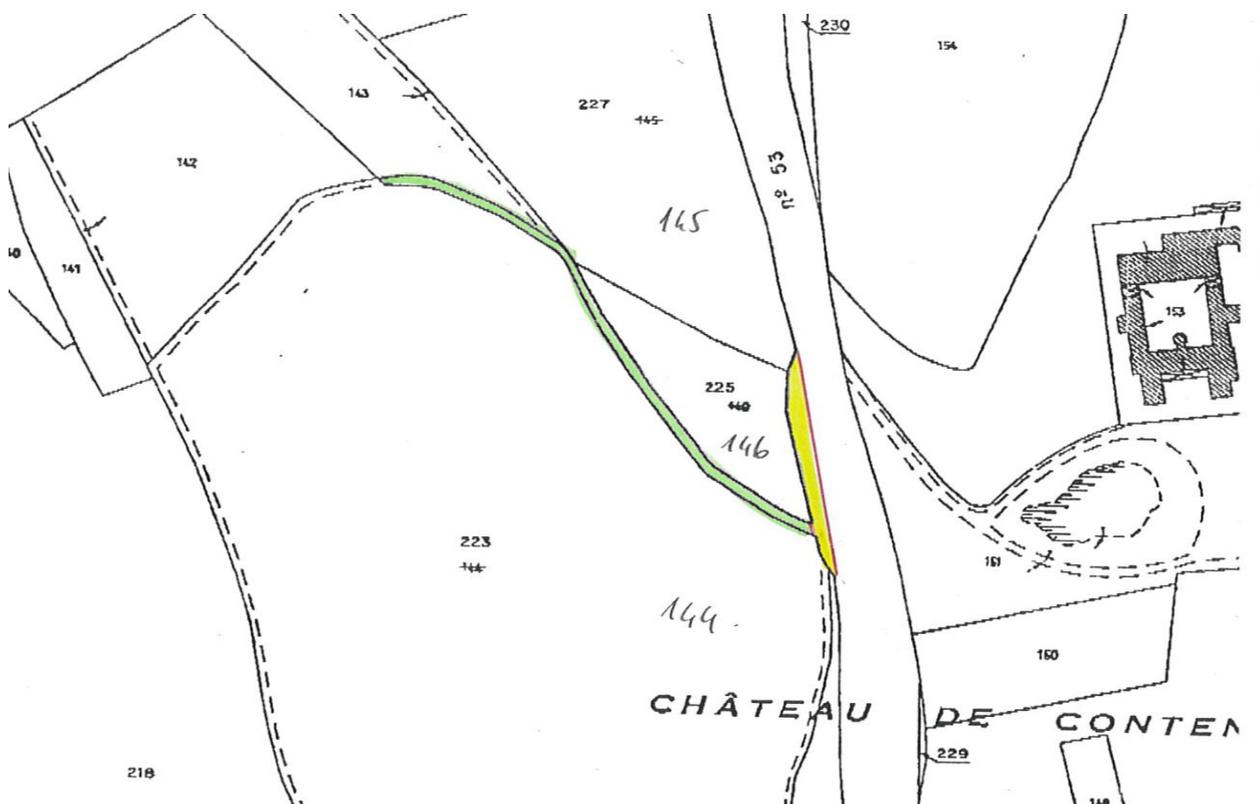
A cette époque, une rétrocession d'un délaissé (en jaune sur le plan) du Conseil Général au droit du Château n'avait pas été faite. Le Conseil Général nous précise qu'afin de procéder à cette régularisation, il serait nécessaire auparavant d'aliéner un chemin rural existant et constitué d'une centaine de mètres au profit des demandeurs. En effet, le Conseil Général ne peut vendre sans cette procédure car le chemin rural en question ne peut être enclavé et déboucher sur cette parcelle devenue privée.

Celui-ci débouche en effet sur le tènement en question qui fait la liaison avec la RD 53. A son autre extrémité, il rejoint un chemin privé, propriété de la famille de Rochetaillée.

Le Conseil Municipal convient que ce bout de chemin n'a guère d'utilité mais la vente au profit de la famille de Rochetaillée pourrait hypothéquer l'accès au pied d'un site certes privé mais très apprécié par la population : « le Calvaire ».

Le Conseil Municipal prend note du fait qu'il n'est nullement dans l'intention des demandeurs de priver l'accès piéton à ce remarquable site. Cependant et dans sa grande majorité, il décide :

- que l'actuelle situation préserve l'avenir et l'accès (la vue) à un patrimoine « le Calvaire » qui bien que privé reste ancré dans l'histoire du village ;
- qu'il est judicieux de garder les choses en l'état.



## Assiette foncière du hangar CHASSAGNEUX

En novembre 2009, une délibération était prise quant à la vente d'une partie du terrain d'assiette du hangar de Michel CHASSAGNEUX. Cet abri de quelques m<sup>2</sup> avait été construit depuis fort longtemps en partie sur un délaissé de voirie de la commune, situé en bordure du chemin rural.

Etait précisé dans la délibération n° 2009/108 « qu'il convenait de vendre à Monsieur CHASSAGNEUX ce terrain d'assiette et des petites zones périphériques au prix de 0,15 €/m<sup>2</sup> ».

Délibération est prise à l'unanimité pour supprimer « petites zones périphériques » de sorte à ne vendre que le strict minimum, nécessaire à la régularisation d'un fait datant de temps immémoriaux.

### **X** TARIFS PUBLICS 2011

Les tarifs publics ci-dessous sont réexaminés et votés à l'unanimité, pour une application

**au 1<sup>er</sup> janvier 2011**

	Tarifs 2007/2008	Tarifs 2008/2009	Tarifs 2009/2010	Tarifs 2011
<b><u>Marché hebdomadaire</u></b>				
- Borne électrique forains	2,20	2,25	2,30	2,35
- Banc largeur < 1,20 m	0,35	0,40	0,45	0,50
- Banc largeur > 1,20 m	0,45	0,50	0,55	0,60
<b>Fête patronale (branchement forains)</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>5,50</b>	<b>5,50</b>
<b><u>Photocopies en noir et blanc</u></b>				
- A4 simple	0,50	0,50	0,50	0,50
- A4 recto verso	0,60	0,60	0,60	0,60
- A3 simple	0,60	0,60	0,60	0,60
- A3 recto verso	0,70	0,70	0,70	0,70
- Plan cadastral	2,30	2,30	2,30	2,30
<b><u>Ancienne salle des Fêtes</u></b>				
- Association locale	80,00	80,00	80,00	80,00
- Personne locale	85,00	85,00	85,00	85,00
- Personne extérieure	130,00	130,00	130,00	130,00
- Location du barnum	55,00	55,00	Ne pas louer	-
- Caution barnum	160,00	160,00	0	-
- Location chaises	0,50	0,50	0,50	0,50
- Location barrières	0,50	0,50	Gratuit	Gratuit
- Location tréteaux	0,20	0,20	0,20	0,20
- Location plateaux	0,80	0,80	0,80	0,80
- Location bancs	0,50	0,50	0,50	0,50
<b><u>Salle E.R.A.</u></b>				
- Mariage, soirée privée (sans cuisine)				
Personne de St Just	200,00	180,00	180,00	180,00
Personne « extérieure »	250,00	250,00	250,00	250,00
- Associations (sans cuisine)	137,00	100,00	100,00	100,00
- Jeunes < = 20 ans (St Just)	137,00	100,00	100,00	100,00
- Club du troisième âge	80,00	80,00	80,00	80,00
- Cuisine et vaisselle	80,00	80,00	80,00	80,00
- Cuisine sans vaisselle	60,00	60,00	60,00	60,00
- Vaisselle sans cuisine	20,00	20,00	20,00	20,00
- Jeton de chauffage	10,00	10,00	10,00	10,00
- Sono	30,00	30,00	30,00	30,00
- Assemblée gnale sté commerciale	250,00	250,00 )	300,00	300,00
- Assemblée gnale à but lucratif	350,00	350,00 )		
- Exposition vente	450,00/jour	450,00/jour	450,00/jour	450,00/jour
- <b>SALLE DES SPORTS</b>				<b>180,00 (1)</b>

(1) A charge pour les organisateurs de solliciter un abonnement provisoire à l'électricité (logette tout récemment installée en extérieur). Cette location fait l'objet d'une demande particulière et reste exceptionnelle, la vocation première étant la pratique d'un sport.

En cas de désistement tardif, concernant les tarifs évoqués ci-dessus, 20 % du montant total de la location.

## ✘ PISCINE : SAISON 2010

- **Dates de début et fin de saison** : ouverture les week-end et mercredi à compter du 12 juin. Ouverture tous les jours à compter du 26 juin. Fermeture le lundi 30 août au soir.

- **Diminution de la caution** : le montant de la caution versée par le régisseur de recettes en début de saison est ramené à l'unanimité à 200 € (au lieu de 300 €) et ce pour ne pas limiter par l'argent l'accès à cette fonction saisonnière.

### - **Tarifs votés à l'unanimité**

	2007	2008	2009	2010
Adultes de plus de 18 ans	4,00	4,00	4,00	4,00
Enfants de 6 à 17 ans révolus	2,00	2,00	2,00	2,00
Carnet de 10 tickets adultes	30,00	30,00	32,00	33,00
Carnet de 10 tickets enfants	16,00	16,00	16,00	16,00
Carte mensuelle jusqu'à 15 ans révolus	30,00	30,00	32,00	32,00
Carte mensuelle de 16 à 20 ans	31,00	31,00	32,00	32,00
Carte mensuelle à partir de 21 ans	40,00	40,00	40,00	40,00
Ecoles et colonies	1,50	1,50	1,50	1,50
visiteurs	1,50	1,50	1,50	1,50
Accès campeurs	12,00	15,00	16,00	16,00
Adultes de 17 H 30 à 20 H	2,00	2,00	2,50	2,50

### - **Convention avec Loire Profession Sports**

A l'unanimité, la convention annuelle est reconduite avec cette association qui gère le recrutement du maître-nageur et des sauveteurs aquatiques.

Mois	Personnel	Heures et jours d'ouverture piscine
Juin	deux personnes (BNSSA ou BEESAN)	Heures et jours d'ouverture piscine
Juillet	Un maître-nageur (BEESAN)	Temps complet 151,67 H / mois
	Deux sauveteurs aquatiques (BNSSA)	Temps non complet 130 H / mois
Août	Un maître-nageur (BEESAN)	Temps complet 151,67 H / mois
	Deux sauveteurs aquatiques (BNSSA)	Temps non complet 130 H / mois

	2007	2008	2009	2010
BEESAN (MAITRE-NAGEUR)	19,00 €/H	19,11 €/H	19,15 €/H	19,15 €/H
BNSSA (SAUVETEURS AQUATIQUES)	16,90 €/H	17,00 €/H	17,33 €/H	17,71 €/H

\*Frais de gestion compris

Une cotisation de 25 €, en tant que membre de l'association, doit être payée chaque année.

### - **Principe du recrutement de contractuels**

A l'unanimité, l'agent chargé de l'entretien est désigné à raison de 26 heures par semaine.

Le recrutement du ou des responsables de billetterie et des adjoints à la billetterie sera discuté lors de la séance du conseil municipal du 28 mai courant. Les candidatures auront été préalablement examinées, sélectionnées et les candidats retenus reçus à un entretien.

## ✘ DEMANDES DE SUBVENTIONS OU ADHÉSIONS COMMUNALES

### **Association A89/RN82**

Une nouvelle délibération est prise à l'unanimité, suite à l'observation formulée par la Perception concernant une délibération prise à l'unanimité en janvier 2010. Il convient de remplacer dans son texte « subvention » par « adhésion ».

### **F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés du Travail Handicapé)**

A l'unanimité le conseil attribue 50 €.

### **C.F.A. « Les Mouliniers » (Saint Etienne)**

Aucune subvention allouée par souci d'équité avec les autres CFA.

### **C.L.S.H. du Pays d'Urfé**

Subvention d'un montant de 300 € correspondant à la participation de Saint Just sur les repas pris par les enfants à Saint Priest-la-Prugne attribuée à l'unanimité.

#### **✘ ASSAINISSEMENT ET AMENAGEMENT DE LA RUE DE THIERS**

Une réunion technique a eu lieu vendredi 23 avril avec les différents partenaires ainsi que les bureaux d'études REALITES (retenu pour travailler sur les derniers « points noirs » listés au diagnostic de 1998) et C2EA (retenu pour travailler sur un nouveau diagnostic du réseau).

Il ressort de cette réunion, que la mise en séparatif des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales » est préférable à la réfection du réseau unitaire actuellement en place. L'estimation des travaux d'assainissement passe désormais à 240.000 €. Les eaux du trop-plein de la Fontaine de la Conche seront en effet dirigées vers le réseau d'eaux pluviales existant rue d'Urfé. Il convient donc de les diriger ensuite vers un nouveau réseau d'eaux pluviales à créer au bourg et rue de Thiers.

La réfection de la voirie par le Conseil Général, programmée en 2010, est de ce fait différée à l'an prochain. Il en va de même pour l'enfouissement des réseaux secs et de la réfection des trottoirs.

Une réunion publique a permis de prévenir les gens impactés, le vendredi 23 avril dernier.

#### **✘ EXTENSION DU CIMETIERE**

Les travaux doivent se terminer début juin. Les mesures techniques arrêtées (suppression de prestations, serrurerie, garde-corps, portails, végétalisation,... réalisés par l'Unité Technique) permettent une économie de 10.000 € sur les deux marchés passés.

#### **✘ MAISON MÉDICALE**

L'architecte (CREMONESE) a été retenu par la Communauté de Communes pour commencer l'étude sur l'aménagement du rez-de-chaussée de l'ex Perception (phase provisoire avant projet définitif beaucoup plus ambitieux sur autre site).

#### **✘ MUR DE L'ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR**

La fresque qui sera réalisée par les enfants a été choisie en préambule du Conseil Municipal dernier. Les panneaux de bois et les peintures primaires ont été remis à l'école par la Commune. L'unité technique repeindra le mur avant la pose des panneaux, supports de la fresque.

#### **✘ ROULOTTE DES ANIMAUX : ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE**

Les panneaux servant à la décoration de la roulotte des petits animaux par les enfants de l'école primaire publique sont également prêts.

#### **✘ QUESTIONS DIVERSES**

**Communauté de communes** : lors du dernier conseil de communauté, par une large majorité, la CCPU s'est prononcée en faveur de l'intégration de la commune des Salles. Les Salles avait déjà délibéré pour solliciter cette intégration.

**Foire aux chevaux** : samedi 1er mai 2010 dès 7 H

Séance levée à 23 H 45